



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 125376

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la question de la prise en charge de l'autisme. Alors qu'une partie des mesures prévues par le plan autisme n'ont toujours pas vu le jour, des associations s'interrogent sur les moyens qui sont alloués à leur mise en oeuvre. En effet, les parents d'autistes sont toujours dans l'attente de structures et de services nécessaires à l'encadrement de leurs enfants, tant en termes d'outils de communication qu'en termes d'outils de socialisation, indispensables au développement de leur autonomie. Problème majeur de santé publique, cette maladie concerne, selon la haute autorité de santé, au moins 450 000 personnes. Les diagnostics justes et précoces demeurent malheureusement rares, tout comme l'accès à un accompagnement adapté. Les familles attendent donc toujours les moyens de donner à leurs enfants les outils de communication et de socialisation dont les personnes autistes ont besoin pour devenir plus autonomes et trouver leur place dans la société. Plus cette autonomie est encouragée par les pouvoirs publics, plus la dignité de ces personnes est préservée et moins leur prise en charge est coûteuse. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle entend parvenir à la mise en oeuvre de la totalité des mesures actées dans le plan autisme.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125376

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13498

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)